

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : EON

Site inspecté : Centre Provence

Date de l'Inspection : 7/06/13

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

L'exploitant n'a pas réalisée l'évaluation des ennuies diffuses de poumme du US EPA 42. Date = 3/10/2012 de pose!

Ecart aux dispositions de : Art 2 AP 3/08/2012

(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Gobe environnement

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

L'étude suivant l'AP 42 a été confiée à la STE ARIA - les résultats vous seront communiqués au plus tard le 31 octobre 2013.

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

Document reçu.

L'Inspection le : 4 / 10 / 2013

 Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : E.ON

Site inspecté : Centre France Date de l'inspection: 7/06/2013

INSPECTION**Constat de l'Inspecteur :**

L'exploitant n'a pas réalisé le plan d'action
de réduction des émissions diffuses

Ecart aux dispositions de : Art 6-1 AP 3/08/2012
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Cadre environnement

EXPLOITANT**Commentaires et réponses de l'exploitant :** (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Des mesures de lutte existent déjà sur le site.
Elles seront formalisées et présentées avec le plan d'action pour le 15 octobre 2013

DREAL**Suites susceptibles d'être données**

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

L'inspection le : 11/10/2013

 Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : EON

Site inspecté : Génhale Pouyade Date de l'inspection: 7/06/2013

INSPECTION

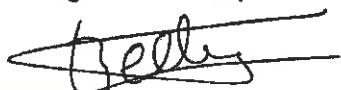
Constat de l'Inspecteur :

Non respect carrière de pavage JLE 802 =
 + de 12°c de déparement, sans mode incident.

Ecart aux dispositions de : Art 3.1.1 AP 2/10/2009
 (indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

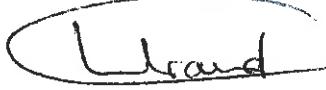
Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature



Gde environnement

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

L'exploitation travaille sur "alarme départ" en salle de commande ; ce qui a donné lieu à notre logique de procédure "Surveillance - incident".

Le 22 avril dernier, uniquement le seuil incident s'est déclenché de manière aléatoire (duré < 1H avec un pas haché). L'exploitation ne l'a pas pris en compte comme un incident au sens de la procédure. L'analyse suite à votre remarque montre une mauvaise programmation de cette fonction lors du changement du système de contrôle commande de la tranche 5 pendant l'automne 2012. ENERSON (constructeur) est sollicité pour reprendre le programme qui donnait satisfaction jusqu'à cet évènement.

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non Proposition de mise en demeure Oui Non Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

L'inspection le : 4/10/2013

 Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

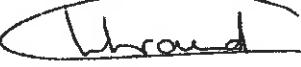
Fiche n°

4

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : **EOV**Site inspecté : **Centrale Provence** Date de l'inspection: **7/06/13**

INSPECTION	Constat de l'Inspecteur :
	<p>1) Présence bouteilles acrylique local mousse succinide bacs à flour- <i>pompes.</i></p> <p>2) Partie Nouvelle non signalée ✓ (A étiqueter "Travaux") Risque de confusion</p>
Ecart aux dispositions de : chap. 7.1 AP 2/10/2009 <small>(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)</small>	

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement Signature de l'Inspecteur 	L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection Représentant de l'exploitant Fonction et Signature  <i>Thraud</i> Cadre environnement
---	---

EXPLOITANT	Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)
	<p>1) Concernant la présence de bouteilles d'acrylique, un courrier a été envoyé à la STE CNIN (cf lettre annexe)</p> <p>2) Une uballise, sur la partie en travaux, a été installée afin d'éviter toute confusion avec la partie opérationnelle - Des étiquettes sont en cours de confection et seront mise en place à la mise en service -</p>

DREAL	Suites susceptibles d'être données	
	Ecart levé Proposition de mise en demeure Proposition d'arrêté complémentaire Commentaires : L'inspection le : 4/10/2013	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Fiche soldée le :		